



## 2020-05 « STOP CORONA »

Depuis le début de la pandémie de Covid-19, la commune de Monthey, avec la précieuse contribution des ambassadrices/ambassadeurs SST, des Ressources humaines et des chefs de service, a mis sur pied diverses mesures afin d'assurer la Santé et la Sécurité des employées et employés communaux :

- Transmission de directives « Coronavirus : Droits et devoirs des employés et de l'employeur »
- Télétravail dans différents services
- Réorganisation de certaines places de travail pour garantir une distance de 2 mètres et/ou la pose de plexiglas entre les bureaux
- Distribution de liquides de désinfection et de masques de protection
- Nettoyage fréquent des places de travail, des poignées, des guichets, etc.
- Installation de plexiglas sur les guichets
- Organisation de l'accès aux guichets
- Promotion de l'utilisation des escaliers
- Interdiction de la pause-café en groupe et fermeture des cafétérias

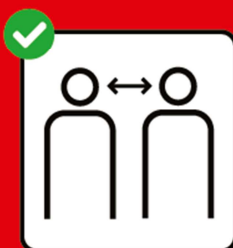
La question de l'ouverture du courrier et de la réception des paquets revient souvent. Veillez à vous laver soigneusement les mains avant et après l'ouverture du courrier avec de l'eau et du savon ou avec une solution hydro-alcoolique.

En cas de doute ou de questions, vos chefs de service ou responsables ainsi que les services « Ressources humaines » et « Sécurité » se tiennent à votre entière disposition.

La lutte contre cette pandémie est l'affaire de tous. Il est primordial que nous respections, avec grande attention, les consignes données par l'OFSP.



**Rester à la maison dès maintenant.**



**Garder ses distances.**



**Se laver soigneusement les mains.**



**Éviter les poignées de main.**



**Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.**



**Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.**